

Pleubian  
Côtes d'Armor



**COMMUNE DE PLEUBIAN**  
**ARRETE DE REFUS PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**MAISON INDIVIDUELLE**

si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Mairie de Pleubian  
2, Rue Des Anciens Combattants  
22610 PLEUBIAN

Dossier : **PC 022195 20 C0001**

Déposé le 17/01/2020  
Affiché le 17/01/2020

Nature des travaux : CARPORT + RÉNOVATION GARAGE

Adresse des travaux :  
**68 RUE DE PLEUMEUR**  
**22610 PLEUBIAN**

Demandeur :

**Monsieur JOEL GICQUEL**  
**68 RUE DE PLEUMEUR**  
**22610 PLEUBIAN**

Demandeur Co-titulaire :

**TERRAIN DE LA DEMANDE** : AD 0180

Le Maire de la commune de PLEUBIAN,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R423-1 et suivants ;  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31/03/2006, modifié le 02/04/2019 ; ;  
Vu l'avis de l'Agence Technique Départementale en date du 14/02/2020 ;  
Vu la demande de travaux susvisée susvisée : CARPORT + RÉNOVATION GARAGE

Considérant les dispositions de l'article R.111-2 qui dispose que le permis de construire peut-être refusé si les constructions, par leur situation ou leurs dimensions, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique,

Considérant l'avis Défavorable de l'Agence Technique Départementale en date du 18 février 2020,  
Considérant que le projet ne respecte pas l'article R111-2 du code de l'urbanisme,

**ARRETE**

Article 1 :

La demande de permis de construire est **refusée** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Certifié transmis ce jour au Préfet,  
Le **20 MAR. 2020**



Fait à PLEUBIAN  
Le **20 MAR. 2020**

Pour Le Maire, L'Adjoint délégué à l'urbanisme  
**Gilbert LE BRIAND**



*Le présent arrêté est exécutoire à dater de sa transmission et de sa notification.*